

Conseil Municipal du Jeudi 23 février 2023
20H30 - Mairie de Montroulet
Salle Jean BUISSON

Présents (Maire et Adjointes) : SAVY Benoît, BOUTAUD Céline, SERAFINI Bruno.

Présents (Conseillers municipaux) : BUISSON Michel, CHENE Pierre, MORICHON Sabrina, VAN MALDEGHEM Sébastien.

Collaborateur occasionnel du Service Public : COX Norman.

Absent(s) non excusé (s) :

Excusé(s) : BOUROTTE Lætitia, FERRAND Patrice, RAYMOND Amandine.

Pouvoir(s) :

ORDRE DU JOUR

Demande de subvention exceptionnelle du Comité des fêtes.

Le Maire indique qu'il a reçu en date du 9 février un courrier de demande de subvention exceptionnelle du Comité des Fêtes concernant l'achat d'une friteuse Gaz d'un montant de 2 655,60€ TTC. Cet achat étant décrit dans le texte comme essentiel pour les activités de la commune. Le Maire rappelle que la commune peut répondre favorablement à une telle demande de subvention à Projet des associations municipales. Il propose ainsi d'apporter une aide financière à hauteur de 10 % du montant TTC de l'achat c'est-à-dire 265 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Achats de terrain par la commune.

Le Maire rappelle que la commune a mené quelques animations foncières en vue d'acquérir deux parcelles de terrains dans le cadre du projet Verger municipal et Solidaire. Le Maire a engagé des démarches pour acquérir la parcelle E 471 d'une surface de 980m² appartenant à Francis RENNEAU. Celui-ci a accepté la cession au prix de 800€ net vendeur.

Enfin, une régularisation de l'emprise du chemin menant au hameau de l'Auzille depuis la D352 a déjà été débattue en Conseil municipal le 12 novembre 2020. Cette portion est pour 65m linéaire dans la propriété de Thierry VILLEGGER. Il est proposé d'acheter l'emprise du chemin et la parcelle entre ce chemin et la D352 à Thierry VILLEGGER afin d'assurer un accès carrossable au hameau et de pouvoir subvenir à l'entretien du chemin en toute légalité. Les parcelles concernées sont les suivantes : E1078 de 942m² et E 1076 de 114m². Pour une surface totale de 1 056m². Cet achat par la commune va être réalisé à l'euro symbolique conformément à la délibération du 12 novembre 2020 par la commune. Le Maire propose en conséquence que la commune s'acquitte des frais de bornage revenant habituellement au vendeur et des frais notariés.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Rapport annuel « Prix et Qualité du Service Public de l'Eau potable ».

Le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Site Internet de la commune.

Le Maire fait part au Conseil municipal des éléments problématiques du site Internet de la commune et de sa gestion administrative. Il revient notamment sur le fait qu'il commence à dater, qu'il n'est plus en phase avec l'utilisation actuelle des internautes, que son aspect esthétique demande à être amélioré ... Concernant sa gestion administrative et son enrichissement, les difficultés sont toujours prégnantes lorsqu'il s'agit de l'agréments de contenu. La mise au format restant aléatoire, les messages de communication restent peu visibles. De fait, il propose de confier à un prestataire de refondre le site Internet de la commune pour le rendre plus efficace mais aussi d'externaliser son enrichissement en contenu. Un devis est proposé pour la refonte du site par l'entreprise Matteo KOCKEN pour un montant de 1250 € TTC, la maintenance et l'enrichissement mensuels pour un montant de 120 € TTC.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Délibération autorisant le Maire à engager des dépenses d'investissement 2023.

Le Maire indique au Conseil municipal que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif d'engager des crédits d'investissements en amont du vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits engagés l'année précédente. Ainsi le Maire propose d'ores et déjà de mandater trois opérations : Travaux Chemin, au chapitre 2151 pour un montant de 4700€, Achat de matériel au chapitre 215738 pour un montant 2900€ et un achat de panneaux au chapitre 2188 pour un montant de 800€.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Toiture bâtiment « Miellerie » dans le bourg.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en séance du 14 décembre 2022, le Conseil municipal a délibéré favorablement à l'achat de la parcelle bâtie E 721 pour la somme de 3 665€ TTC. Ce bâtiment aura pour vocation d'accueillir la miellerie municipale. Il est nécessaire de procéder à la réfection de la toiture avant d'effectuer des travaux d'aménagement. Le Maire propose un devis de réfection de la toiture par l'entreprise Jérôme CHESSE pour un montant de 6 550,50€ HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Travaux logement des écoles.

Le Maire indique au Conseil municipal que les locataires du logement des écoles ont fait la demande d'installation de deux convecteurs électriques dans la chambre et la salle de bain de l'étage. Cette demande est jugée tout à fait légitime.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Demande d'exonération de Taxe Ordures Ménagères (T.O.M).

Le Maire indique au Conseil municipal que Florence SCATIGNA-BOUKAKAR, locataire du logement de l'ancienne poste 2 Route du Vieux Bourg, demande à être exonérée de l'intégralité du montant de la T.O.M à savoir 109€ TTC.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré désapprouve à la majorité.

Questions diverses

Informations sur la demande de labellisation « Territoire engagé pour la nature ».

Le Maire annonce au Conseil municipal que la demande de labellisation déposée au mois de septembre 2022 auprès du comité d'attribution du label a été reçue favorablement. En effet, la commune a été labellisée pour 3 ans « Territoire engagé pour la Nature » par l'Agence Régionale de la Biodiversité. Les diplômes seront remis aux communes le lundi 6 mars 2023 à BORDEAUX au siège du Conseil Régional pour le lancement officiel de la Stratégie Régionale de la Biodiversité.

Informations sur la demande de labellisation « Villes et Villages Fleuris ».

Le Maire annonce au Conseil municipal, qu'après avoir été retoquée en 2021 à l'entrée dans ce label national porté par le département, la commune de Montrollet va épingler sa première fleur sur proposition du jury Départemental. Une quarantaine de communes en Charente sont membres de ce label, 5 en Charente Limousine.

Point d'étape sur l'opération « Hérisson » en partenariat avec Charente Nature.

Céline BOUTAUD décrit la tenue du premier atelier de construction des enclos qui a réuni une douzaine de personnes. Elle indique qu'il est nécessaire de prévoir un autre moment pour achever la construction des structures. Une fois en place, des indicateurs de suivis de l'opération seront proposés pour connaître l'efficacité de l'opération de réintroduction des hérissons après une période de convalescence.

Achat de deux Tivolis par la commune.

Bruno SERAFINI annonce au Conseil municipal que les deux tivolis qui ont été commandés le mois dernier ont été livrés. Ils permettront aux animations municipales de plein air d'être conduites plus facilement. Le Maire indique qu'il faudra travailler sur les modalités de prêt de ses deux structures aux associations de la commune assez rapidement pour pouvoir faire face aux premières demandes.

Informations sur le Festival de BRIGUEUIL du 23 au 27 août 2023.

Le Maire indique que pour sa deuxième édition, le Festival de BRIGUEUIL, souhaite sortir des murs de la cité fortifiée pour pouvoir décliner des animations sur les communes de SAINT-CHRISTOPHE et de MONTROLLET. Un accord de principe a été conclu entre les trois communes lors d'une réunion de travail qui a eu lieu le vendredi 20 janvier 2023. Le Maire indique que les Conseillers municipaux intéressés par une participation à l'organisation de l'événement peuvent se faire connaître pour entrer dans le groupe de travail former par la commission animation. En marge de cet événement, il sera organisé un vendredi par mois une animation musicale dans l'église SAINT-SULPICE.

Informations sur la réunion publique du mercredi 1^{er} mars 2023.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il organise une réunion publique le mercredi 1^{er} mars 2023 à 20h30 à la salle Jean BUISSON sur l'arrivée de la fibre sur la commune. Comme il s'y était engagé, il souhaite pouvoir donner un certain nombre d'information aux habitants de MONTROLLET afin qu'ils puissent appréhender ce nouveau service Internet de la meilleure des façons. Il encourage l'ensemble des conseillers municipaux à venir participer à cette réunion pour pouvoir accompagner au mieux les questionnements des habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h15.

SAVY Benoît - Maire

BOUTAUD Céline - Secrétaire de séance.

